

**Direction : Communauté d'Agglomération de Plaine Commune**

**Unité Territoriale Habitat**

**REF : UT HABITAT 2006004**

**Signataire : V.D./N.F.**

**OBJET : Adoption d'un avenant n° 1 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage 2003 avec l'OPHLM d'Aubervilliers concernant la démolition d'immeubles du patrimoine privé communal.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

Vu la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage signée le 27 mars 2003 par le Maire avec l'OPHLM d'Aubervilliers concernant la démolition d'immeubles du parc privé communal,

Vu le projet d'avenant n° 1 à la convention de mandat 2003,

Vu l'approbation du budget en date du 23 mars 2006,

A la majorité des membres du conseil, Madame DELALAIN du groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenue, Monsieur DEL MONTE n'ayant pas pris part au vote,

**DELIBERE :**

ARTICLE 1 : Décide d'adopter l'avenant n°1 à la convention 2003 de mandat de maîtrise d'ouvrage signée en 2003 avec l'OPHLM d'Aubervilliers concernant la démolition d'immeubles du patrimoine privé communal.

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1.

ARTICLE 3 : Sur la dépense globale en résultant, d'un montant de 363 759,74 €, 296 886,95 € ont déjà été versés. Le solde, de 66 872,79 €, sera imputé au budget de l'exercice en cours, sur le compte 202-2111-72.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

